

Lettre-info du 24 avril 2020

Les organisations du Cartel défendent les droits du personnel

NON au décompte des heures non travaillées! Le Cartel s'oppose aux dispositions prévues dans la FAQ (directives de l'OPE) qui imposent au personnel qui ne peut pas travailler pour des raisons liées à la pandémie (fermeture du service, télétravail insuffisant ou impossible, garde d'enfant, personnel vulnérable sans solution de travail garantissant la protection, etc.) de comptabiliser les heures non travaillées.

Pour rappel, l'employeur est responsable de donner du travail au personnel et de fournir les outils de travail adéquats. Si cela s'avère impossible c'est à l'employeur d'en assumer la responsabilité et, bien sûr, de verser le traitement. Si le salaire n'est pas mis en cause par le Conseil d'Etat et reste garanti à 100%, il est demandé au personnel de noter les heures non travaillées pour éponger les heures supplémentaires ou positives, puis d'inscrire un solde d'heures négatives qui pourra être réclamé par l'employeur en cas de reprise de travail. C'est contraire au droit. Le personnel des services publics n'a pas accès au chômage technique ni aux APG pour la garde d'enfant. Le Cartel a interpelé à plusieurs reprises la délégation RH du Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat à ce sujet. Sans retour en arrière, une mobilisation s'avérera nécessaire.

Autres négociations en cours Le Cartel a demandé que les vacances prévues puissent être repoussées si le personnel le souhaite. Il n'est pas possible de considérer qu'en demeurant à domicile, parfois dans des conditions difficiles, le personnel puisse véritablement se reposer ou, par exemple, rejoindre sa famille pour des vacances. Ces situations doivent pouvoir être examinées avec diligence.

Reprise de travail et sécurité Le personnel reprend le travail dans nombreux services. Ceci doit se faire dans le respect des consignes de l'OFSP, au minimum, en donnant toutes les garanties de protection du personnel. L'Etat doit être exemplaire. En cela nous invitons le personnel à informer les syndicats de toute situation problématique. Parfois, le personnel est invité à travailler par tournus ; les indemnités pour le travail du soir et week-end doivent être dues.

Les droits du personnel sont discutés régulièrement par le Cartel avec l'OPE et la délégation RH du Conseil d'Etat. Le Cartel exige que des garanties pour les employé.es concernant les heures négatives et les vacances soient inscrites dans la FAQ que vous recevez régulièrement de l'OPE par mail. Remontez vos préoccupations auprès de vos syndicats!

Comment sortir de cette crise et quelles sont les priorités ?

Les services publics préservent la stabilité de l'Etat et cette crise sanitaire démontre la nécessité de les renforcer. Après la fermeture de certains services, les activités doivent reprendre différemment pour assurer les droits de la population. Cela doit se réaliser de manière exemplaire pour protéger le personnel et la population. Dans cette situation et ces 6 semaines de fonctionnement extraordinaire et ralenti, le Cartel n'oublie pas les priorités : défendre les services publics, les secteurs de la santé, de l'enseignement et bien d'autres qui peinent à fonctionner déjà en temps normal à satisfaction parce qu'il manque des postes. Le DIP n'a pas obtenu les 196 postes nécessaires au budget 2020. Le DIP envisage donc d'effectuer la rentrée 2020 en enlevant des postes au CO et au SEC II, aux écoles professionnelles, à l'ECG, au collège, à FO18 et aux classes préparatoires,

etc. pour les affecter à l'OMP et au projet de l'école inclusive, qui en ont bien besoin, ne serait-ce que pour ouvrir des places de foyer et éviter des hospitalisations sociales. Mais comment continuer à assurer des prestations... ?!? On ne parle même plus de qualité car ce sont clairement des prestations qui sont supprimées au DIP. Nous devons réaffirmer que les services publics doivent être forts. Ainsi, couper des moyens ou des prestations en 2020 est irresponsable car le fonctionnement du service public sera entravé encore davantage et de manière irrémédiable ! Une forte mobilisation du personnel s'avère nécessaire pour refuser par tous les moyens possibles ces iniquités.

Par ailleurs, le Cartel n'abandonne pas la priorité de réévaluer les nombreuses fonctions bloquées par 10 ans d'obscurs travaux liés à SCORE.

Le 1^{er} mai, défendons l'ensemble des travailleurs/euses qui prennent des risques pour la population, et rappelons que ce sont les employé.es de la fonction publique qui sont en première ligne pour délivrer les prestations d'urgence.

Prenez soin de vous, visitez notre site, contactez les associations syndicales membres. A bientôt!

Le bureau